



Communiqué de presse
À Saint-Claude, le 30 mars 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Course KARUJET 2015 – 2 au 5 avril 2015, Guadeloupe

Comme depuis 2013, l'équipe du sanctuaire Agoa se mobilise afin de veiller à l'application des mesures pour minimiser le risque de collisions entre les animaux et les coureurs ainsi que le risque de dérangement des mammifères marins durant cette course.

Jet-ski et cétacés : une cohabitation à encadrer.

Le jet ski, et plus particulièrement les compétitions avec des fortes concentrations de véhicules nautiques, peuvent être source de dérangements, avec des risques de collisions accrus avec les cétacés (et particulièrement dangereux pour les coureurs). Les animaux évitent, quand ils le peuvent, ces lieux pour aller vers des zones plus calmes.

Mais l'évitement n'est pas toujours possible : c'est notamment le cas pour les femelles baleine à bosse accompagnées de jeunes qui ne peuvent pas quitter une zone rapidement.

Les côtes des îles des Antilles sont des zones de reproduction et de mise bas pour les baleines à bosse. La période de mars à juin dans les caraïbes et plus particulièrement en Guadeloupe correspond à la période de présence des baleines à bosse accompagnées des jeunes veaux (baleineaux). Les femelles et les jeunes baleineaux sont présents dans les zones de faibles profondeurs et donc à proximité des côtes pendant cette période particulière de leur cycle de vie.

Des préconisations et des moyens humains pour minimiser les risques de collisions.

L'Agence des aires marine protégées, gestionnaire du sanctuaire Agoa, a préconisé des mesures préventives pour minimiser les risques de collision (très dangereux pour les coureurs) et de dérangement des cétacés présents dans les zones de course jet-ski 'KARUJET 2015' qui se tiendra du 2 au 5 avril en Guadeloupe (secteurs du petit cul de sac marin, du sud Grade Terre et entre le sud de Basse Terre et l'archipel des Saintes et Marie-Galante).

En concertation avec l'organisateur et les services de l'État (Direction de la Mer et Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) des préconisations précises ont été faites. Elles précisent les modalités de tenue de course et les procédures qui doivent être suivies par l'organisateur en cas de détection de cétacés à proximité du parcours.

Avant et pendant chacune des courses des observateurs qualifiés seront présents pour assurer la détection d'animaux sur les parcours :

- une personne en autogyre pour le survol complet du parcours avant chaque départ de course,
- un observateur embarqué sur un bateau de sécurité

Le départ de chacune des courses sera donné sur feu vert de l'équipe des observateurs (en vol et en mer).

Ces mesures visent à limiter les risques, mais les cétacés sont des animaux très mobiles et malgré la vigilance de tous la présence d'animaux sur le parcours peut toujours être possible.

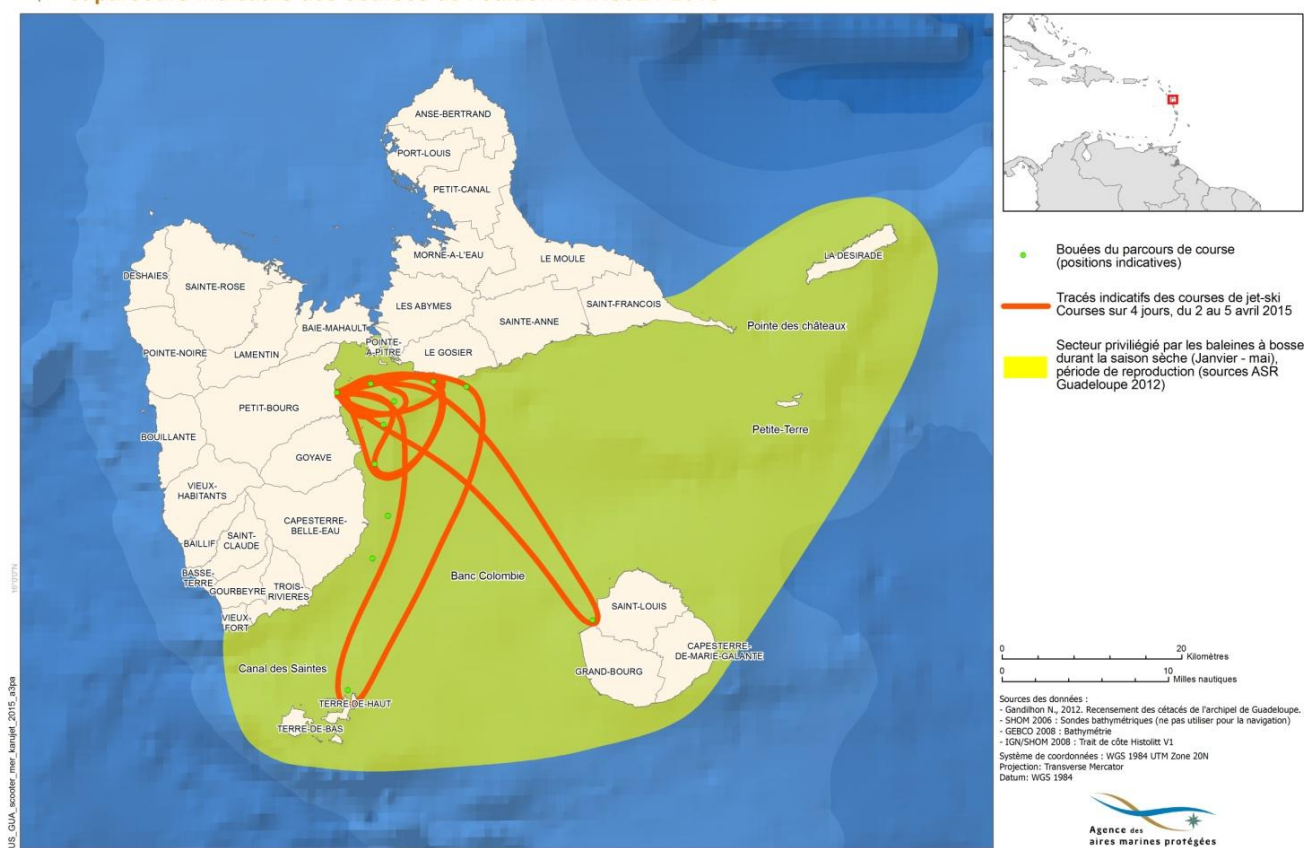
Changer la période de cette course pour limiter les risques avec les baleines à bosses

Compte tenu des risques et des perturbations avérées, l'Agence des aires marines protégées préconise que cette étape du championnat du monde de jet-ski se déroule sur une période où les baleines à bosse ne sont pas présentes (juin – décembre). Cela permettrait de réduire fortement les risques de collision et de dérangement d'une espèce emblématique, protégée au niveau mondial, et présente dans les eaux guadeloupéennes à un moment critique de son cycle de vie (reproduction et mise bas).

Secteurs privilégiés par les baleines à bosses durant la saison sèche (janvier à mai) et parcours indicatifs des courses de l'édition KARUJET 2015

Edition :

03/2015





Départ de la course nautique Karujet, édition 2014

Crédit photo :

Romain Renoux / Agence des aires marines protégées



Autogyre permettant la détection de rorquals à bosse à proximité de la course nautique (Karujet, édition 2014)

Crédit photo :

Sophie Bédel / Agence des aires marines protégées



Rorqual à bosse (*Megaptera novaeangliae*) et son veau (baleineau) observés au sein du sanctuaire Agoa

Crédit photo :

Laurent Bouveret / OMMAG

Contact Presse Sanctuaire Agoa :

Amandine Eynaudi, sanctuaire Agoa
amandine.eynaudi@aires-marines.fr

Tél : 06 90 68 02 44



www.sanctuaire-agoa.fr